



Rennes, le 14 novembre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164

Secteur de Plémet

Comité de suivi des études du 14 novembre

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif majeur de l'État et de la Région Bretagne qui mobilisent d'importants moyens financiers au service de cette ambition. Cet objectif prioritaire est inscrit dans le Pacte d'Avenir pour la Bretagne, signé par le Premier Ministre, le Préfet de Région et le Président de la Région Bretagne le 13 décembre 2013.

Pour faire le point sur l'avancement de cette ambition dans le secteur de Plémet, Bernard Meyzie, Directeur Adjoint de la DREAL Bretagne, représentant le Préfet des Côtes d'Armor, et Gérard Lahellec, Vice-président du Conseil régional en charge de la mobilité et des transports, ont réuni vendredi 14 novembre, à Plémet, le comité de suivi des études de ce projet. Ce comité de suivi réunit l'État, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil général des Côtes-d'Armor et associe notamment les élus locaux concernés, les chambres d'agriculture et de commerce et les associations de protection de l'environnement pour permettre la bonne information de tous en continu.

Un projet pour le futur Contrat de Plan État Région 2015-2020

Au-delà des travaux financés dans le cadre du programme de modernisation des itinéraires (PDMI) 2009-2014 actuellement en cours, l'État et la Région Bretagne restent mobilisés pour achever l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164. Pour préparer l'avenir et sans attendre la finalisation du futur CPER, les deux partenaires ont engagé un programme d'études, financé à parts égales, qui vise à définir le contenu des projets pour chaque section restant à élargir et à les porter jusqu'à la déclaration d'utilité publique.

C'est dans ce cadre que l'aménagement au niveau de Plémet, qui concerne une section d'environ 8 km, est étudié depuis le printemps 2013.

Contacts presse :

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Conseil Régional : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57

Choix d'une variante après concertation publique

L'État, maître d'ouvrage du projet, a présenté aux membres du comité de suivi le bilan qu'il tirait de la concertation publique, menée entre le 16 juin et le 11 juillet 2014, et qui avait porté sur le choix de la variante de tracé à retenir et approfondir.

Au vu des nombreux avis recueillis et des éléments du dossier, il est décidé de poursuivre le projet sur la base de la variante 1, consistant en un élargissement sur place de la route existante. L'opportunité de deux échangeurs est en outre confirmée. Par ailleurs, au regard des propositions constructives émises pendant la concertation, la DREAL a étudié, en liaison avec les élus et riverains concernés, et présenté au comité de suivi des localisations alternatives pour l'échangeur Est. Le comité de suivi a salué la prise en compte de cette demande et validé une des localisations proposées.

La poursuite du projet

Les phases d'études à venir visent à affiner le tracé et à définir les diverses mesures d'accompagnement du projet (protections phoniques, insertion paysagère, rétablissements agricoles...) en vue d'élaborer l'étude d'impact du projet.

Le comité de suivi a pris note du calendrier prévisionnel, dans l'objectif de parvenir à une mise à l'enquête publique juste avant l'été 2016.

Contacts presse :

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Conseil Régional : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57